



ÉCOLE LUDGER-DUVERNAY

Procès-verbal d'une rencontre du conseil d'établissement de l'école LUDGER-DUVERNAY tenue le mercredi 9 octobre 2024, à 18 h 30, au 36, rue Dalpé à Verchères.

SONT PRÉSENTS :

Madame Cynthia Larose	Membre parent
Madame Vanessa Bouvrette	Membre parent
Madame Véronique Beaudry	Membre parent
Madame Ariane Paquet	Membre parent
Monsieur Charles Trottier	Membre parent substitut
Monsieur Loïc Guillemot	Membre parent
Madame Virginie Roy	Enseignante
Madame Nadia Trudeau	Enseignante
Madame Nathalie Raymond	Enseignante
Madame Mélanie Fontaine	Enseignante
Madame Mélissa St-Onge	Employée de soutien, SDG
Madame Myriam Giard	Employée de soutien
Madame Annie Dubeau	Représentante de la communauté

SONT ABSENTS :

Madame Caroline Laberge	Membre parent
-------------------------	---------------

PARTICIPE ÉGALEMENT À CETTE SÉANCE :
Madame Maryse Noël, Directrice

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Madame Maryse Noël, directrice, ouvre la séance à 18 h 35 et souhaite la bienvenue à cette première rencontre aux membres.



2. VERIFICATION DU QUORUM ET DES PRESENCES

Mme Noël prend les présences des membres et constate le quorum.

3. PAROLE AU PUBLIC

Il n'y a pas de public.

4. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CÉ290-24-25-01 Il est proposé par Mélanie Fontaine d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et des présences
3. Parole au public
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal du 12 juin 2024
6. Composition et fonctionnement du Conseil d'Établissement :
 - 6.1 Election aux postes (président, vice-président et secrétaire) (art.56 et art. 69)
 - 6.2 Désignation du représentant de la communauté
 - 6.3 Formulaire à remplir (Dénonciation d'intérêt [art. 70] et confidentialité)
 - 6.4 Règles internes 2024-2025, adoption ;[art. 67]
 - 6.5 Calendrier des rencontres [art. 67]
 - 6.6 Budget de fonctionnement du CÉ, adoption ; [art. 66)
7. Points d'informations :
 - 7.1 Formation des membres des conseils d'établissement, information ;
 - 7.2 Projet éducatif, actualisation
 - 7.3 Évaluation des apprentissages et résumé des normes et modalités, information ;
 - 7.4 Retour sur le sondage des activités parascolaires ;
8. Points de décisions :
 - 8.1 Dérogation à la politique alimentaire, approbation
 - 8.2 Activités éducatives complémentaires 2024 - 2025, approbation
 - 8.3 Demande de commandites des classes HAMAC et offre d'un don d'un parent approbation
 - 8.4 Modification aux règles de fonctionnement du SDG, adoption
 - 8.5 Actualisation et évaluation du plan de lutte, adoption
 - 8.5 Mandat confié à l'OPP par le CÉ
9. Parole :
 - 9.1 Parole au président ou à la présidente ;
 - 9.2 Parole au représentant du comité de parents ;
 - 9.3 Parole aux enseignantes ;
 - 9.4 Parole à la représentante du service de garde ;
 - 9.5 Parole à la représentante du personnel de soutien.
10. Levée de l'assemblée



5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 12 JUIN 2024

CÉ290-24-25-02 Il est proposé par Nathalie Raymond d'approuver le procès-verbal de la rencontre du 12 juin 2024 avec les corrections suivantes :

6. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT :

CÉ290-24-25-03 6.1 Élection aux postes (président, vice-président et secrétaire) (art.56 et art. 69)

Les membres proposent que Mme Cynthia Larose soit nommée présidente, que Mme Vanessa Bouvrette soit nommée au poste vice-présidente et que le rôle sera fait en alternance. Mme Larose et Mme Bouvrette acceptent de poursuivre leur mandat. Adopté à la majorité.

CÉ290-24-25-04 6.2 Désignation du représentant de la communauté

Les membres proposent que Mme Annie Dubeau agisse comme représentante de la communauté. Mme Dubeau accepte de poursuivre son mandat. Adopté à la majorité

6.3 Formulaire à remplir (Dénonciation d'intérêt [art. 70] et confidentialité

Mme Noël explique aux membres que tous les membres doivent remplir les documents. Les liens sont envoyés par courriel. Les membres doivent retourner le document signé à Mme Noël.

CÉ290-24-25-05 6.4 Règles internes 2024-2025, adoption ;[art. 67)

propose
on

Mme Noël propose aux membres les mêmes règles internes que l'année précédente avec certains ajouts pour se conformer aux modifications prévues à la loi. En cas d'absence d'un membre à trois rencontres consécutives le membre est exclu du CÉ. Les documents doivent être déposé au moins 7 jours avant la tenue de la séance les documents du prochain CÉ sur Teams. Les membres discutent des différents points et conviennent que les rencontres commenceront à 18 h 30. Mme Mélissa St-Onge

que si à 20 h 30, l'ordre du jour n'est pas épuisé, un vote sera pris pour savoir si poursuit pour un autre 30 minutes ou si la séance est ajournée. Il est proposé par Mme Mélissa St-Onge d'adopter les règles internes 2024-2025. Adopté à l'unanimité.

CÉ290-24-25-06 6.5 Calendrier des rencontres [art. 67)

Mme Noël propose des intervalles de date où il serait souhaitable de tenir les rencontres. Les membres s'entendent sur le calendrier suivant :

2 décembre 2024 (M.Loic Guillemot sera secrétaire de la rencontre), 19 février 2025 (Mme Ariane Paquet sera secrétaire de la rencontre), 9 avril 2025 (Mme Caroline



Laberge ou M. Charles Trottier sera secrétaire), 12 juin 2025 (Mme Véronique Beaudry sera secrétaire) Il est proposé par Mme Nathalie Raymond d'adopter le calendrier des rencontres. Adopté à l'unanimité.

CÉ290-24-25-07 6.6 Budget de fonctionnement du CÉ, adoption ; [art. 66)

Mme Noël explique aux membres que le CÉ a un budget de fonctionnement qui peut servir à payer entre autres, des frais de gardiennage. Les membres discutent et conviennent que les frais pourront être remboursés jusqu'à des frais de 40 \$ avec des pièces justificatives. Le reste du budget sera utilisé pour un repas pour les membres en fin d'année. Il est proposé par Mme Ariane Paquet d'adopter l'utilisation du budget comme discuté par les membres. Adopté à l'unanimité.

7. POINTS D'INFORMATIONS

7.1 Formation des membres des conseils d'établissement, information ;

Mme Noël rappelle que tous les membres doivent faire la formation obligatoire. Le lien sera envoyé avec le formulaire de dénonciation prochainement par courriel. Nous invitons d'aller voir les nouveautés par les anciens membres du CÉ. Il y a des capsules et des fiches thématiques associées. Des liens seront inclus dans les ordres du jour lorsqu'une capsule ou une fiche est disponible.

7.2 Projet éducatif, actualisation

L'équipe travaille au déploiement des moyens prévus au plan d'action pour cette année. En écriture, la démarche de révision et de correction est en élaboration ainsi qu'un guide aide-mémoire pour les enseignants. L'enseignement explicite est un levier pour les apprentissages. Les enseignantes ont eu accès à des capsules de formation en fonction de leur niveau de développement professionnel. Au niveau du climat sain, l'utilisation d'un langage approprié est à travailler avec les élèves. Dans les prochaines semaines, il y aura une activité proposée en lien avec le défi des salutations.

7.3 Évaluation des apprentissages et résumé des normes et modalités, information ;

Les enseignantes doivent déposer les fréquences d'évaluation pour chaque discipline. Les documents seront déposés au moment du premier bulletin. Certaines modifications devront être faites dans les normes et modalités de l'école pour tenir compte d'une directive du ministère touchant les billets médicaux.

7.4 Retour sur le sondage des activités parascolaires :

Nous avons obtenu 70 réponses, 67 personnes seraient intéressées, 1 répondant non et 2 peut-être. Les parents sont prêts à payer entre 50 \$ et 75 \$ pour une activité. Il y a peu d'activités intéressantes entre 50 et 75 \$. Mme Noël communiquera avec les représentants de la ville pour évaluer les



partenariats possibles. Il faut également avoir en tête l'organisation du SDG dans la mise en place des activités parascolaires.

8. POINTS DE DÉCISION

- CÉ290-24-25-08** 8.1 Dérogation à la politique alimentaire, approbation
entiers,
pourraient
discutent et
événements
à la
Mme Noël explique que les dérogations doivent s'adresser à des groupes ou un groupe du SDG dans des moments spécifiques, des produits être proposés lors d'une activité pour toute l'école. Les membres acceptent que les dérogations pour souligner les fêtes et pour les spéciaux. Il est proposé par M. Charles Trottier d'autoriser les dérogations politique alimentaire. La proposition est adoptée à l'unanimité.
- CÉ290-24-25-09** 8.2 Activités éducatives complémentaires 2024 - 2025, approbation
Mme Noël explique que plusieurs activités auront aussi lieu à l'école. Dans la proposition des enseignants, tous les élèves auront accès à deux sorties éducatives en milieu culturel comme le prévoit la mesure. Les enseignantes de 6^e année cherchent un lieu pour la classe verte des 6e années, des activités de plein air sont aussi proposées aux élèves de 3^e à 5^e année, soit au Parc des îles de Boucherville, au Mont-St-Bruno et à Arbraska. Sauf la classe-verte, toutes les activités proposées seront sans frais pour les parents. Certaines activités pourraient avoir des heures en dehors des heures habituelles. Les membres discutent de l'activité de fin d'année (structures gonflables) qui pourrait être payée dans le fonds à destination spéciale. Les membres échangent sur le sujet et ils sont d'accord avec les activités proposées en sortie ainsi que les sorties à distance de marche de l'école à travers la municipalité. L'autorisation pour les déplacements à pied et les sorties seront demandés aux parents par un sondage FORMS. Il est proposé par Mme Nathalie Raymond d'accepter les activités proposées. La proposition est adoptée à l'unanimité.
- CÉ290-24-25-10** 8.3 Demande de commandites des classes HAMAC et offre d'un parent pour un don approbation
Les équipes des classes HAMAC souhaitent solliciter des dons pour l'organisation des déjeuners et autres activités. Elles ont composé des lettres qu'elles enverront aux députés et à des entreprises du milieu.
Aussi, un parent de l'école organise une activité au centre communautaire en novembre et elle propose que les profits soient partagés à la maison des jeunes et l'école. Le CÉ accepte de recevoir ce don. Il est proposé par Mme Nadia Trudeau d'autoriser l'envoi des lettres et l'acceptation du don à la suite de l'activité. La proposition est adoptée à l'unanimité.
- CÉ290-24-25-11** 8.4 Modification aux règles de fonctionnement du SDG, adoption



Durant l'été, deux modifications ont été faites de façon centralisée pour tenir compte de demande de nos partenaires de la santé de modifier le formulaire d'administration des médicaments et l'annexe de la tarification pour l'accès au service de garde puisque le taux à la journée passe à 9,50 \$, 16,20 \$ pour les journées pédagogiques. Tous les tarifs sont décrétés par le ministère. Il est proposé par Mme Virginie Roy d'adopter les modifications aux règles de fonctionnement du SDG. La proposition est adoptée à l'unanimité.

CÉ290-24-25-12 8.5 Actualisation et évaluation du plan de lutte, adoption

Le plan de lutte est en continuité et il a été envoyé au protecteur national de l'élève. L'évaluation faite en fin d'année indiquait que tout était à poursuivre. Le 19 novembre prochain il y aura une présentation d'école en forme et en santé aux membres du comité à propos d'un programme d'activités universelles qui pourraient être aidant pour notre milieu, le programme Hors-Piste. Les détails sont à venir. Mme Mélanie Fontaine propose l'adoption de l'actualisation et l'évaluation du Plan de lutte. La proposition est adoptée à l'unanimité.

CÉ290-24-25-13 8.6 Mandat confié à l'OPP par le CÉ

Les membres discutent des différentes pistes d'action pour cette année. Il est convenu que les membres de l'OPP pourront identifier des activités qu'ils ont le goût de porter, soutenir les enseignants, organiser la campagne de vente de vêtements ELD (vente vêtements neufs et peut-être usagers), soirée cinéma, participer à cours pour ta cour, au carnaval d'hiver. Il est convenu qu'ils pourront proposer des activités réalistes, comme une chasse à coco, recouvrir des livres peut être en demandant aux élèves du secondaire pour faire du bénévolat. Les membres de l'OPP soutiendront l'organisation des journées de reconnaissance du personnel. Finalement, les membres de l'OPP choisiront la compagnie de photo et en feront part à la direction. La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. PAROLE

9.1 Parole au président ou à la présidente ;

Rien à ajouter

9.2 Parole au représentant du comité de parents ;

Il n'y a pas eu de rencontre encore.

9.3 Parole aux enseignantes ;

1re année : Le jeu du loup est commencé.

2e année : La récupération débutée cette semaine par regroupement de besoin.

4e année : nouvelle structure, nouvelle collègue depuis mardi,



5e année : Les élèves ont travaillé avec les vers de farine, abordé les dilemmes moraux et la lettre est travaillée.

6e année : Ils travaillent le court métrage, ils se préparent pour la vente de dessert et le marché de Noël.

9.4 Parole à la représentante du service de garde ;

Les semaines de contrôle se terminent. Nous avons plus de 200 élèves réguliers au SDG.

9.5 Parole à la représentante du personnel de soutien.

Nous sommes en attente d'une confirmation que notre candidature est retenue pour la COP climat scolaire. Cette COP nous aidera à mettre en place notre plan d'action. Nous avons beaucoup à faire au premier cycle.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

CÉ290-24-25-14 À 20 h 29, il est proposé par Monsieur Loïc Guillemot de lever la présente séance.

Présidente

Directrice